

FICHE INSCRIPTION

VIDE GRENIER

**Organisé par le COMITE DES FETES
DE VELESMES-ESSARTS**

**Le DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2019
de 6H30 à 18H00**

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Le comité des fêtes de Velesmes-Essarts organise un vide-grenier le dimanche 08 septembre 2019 de 6h30 à 18h00 aux abords de la maison pour tous de Velesmes-Essarts.

Prix de l'emplacement : **5.00€ les 2.50 mètres paiement à la réservation** (6.00€ le jour même **si places disponibles**)

Le règlement peut s'effectuer en espèces ou en chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Velesmes-Essarts.

Nous vous demandons de fournir **IMPERATIVEMENT** à l'inscription : une photocopie recto-verso de la pièce d'identité de la personne majeure présente sur le stand et l'attestation ci-jointe dûment remplie.

Ce jour-là seront disponibles une restauration et une buvette.

Nous vous remercions d'avance de votre participation.

Les organisateurs

Contact : JOUFFROY Delphine 06.95.90.20.40

Organisateur : Comité des fêtes de Velesmes-Essarts

ATTESTATION INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Personne Physique

Se déroulant le 08/09/2019 à Velesmes-Essarts

Je soussigne (e),

Nom : Prénom :

Né (é) le : / / à Département : Ville :

Adresse : Code postal : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le : / / par Préfecture de :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur,

- De ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à :- le/...../.....

Signature :

Ci-joint mon règlement de € pour emplacement(s)

Attestation devant être obligatoirement remise à l'organisateur qui la joindra au registre à destination du maire de la Commune d'organisation et de la préfecture.

REGLEMENT

Article 1 : Horaires

Les exposants devront se présenter le Dimanche 08 Septembre 2019 dès 6 heures 30 et avant 8 heures. Passé ce délai et sans avertissement, le Comité des fêtes de Velesmes-Essarts disposera de leur emplacement

Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée, accompagnée du règlement à l'ordre du Comité des fêtes de Velesmes-Essarts, au plus tard le :

Mercredi 04 Septembre 2019.

Les réservations seront enregistrées dans l'ordre de réception.

Toute réservation non accompagnée du règlement total ne sera pas prise en compte.

Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non présentation de votre part.

Article 3 : Emplacement

Les emplacements se situent aux abords de la maison pour tous de Velesmes-Essarts.

Le Comité des fêtes de Velesmes-Essarts sera seul juge quant à la distribution des emplacements.

Les emplacements matérialisés sur le sol devront être respectés et chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tous les détritrus à la fin de la journée.

Il n'y pas d'électricité au niveau des emplacements.

Article 4 : Dommages subis par les exposants

Le Comité des fêtes de Velesmes-Essarts ne sera en aucun cas responsable des pertes, dommages, des détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants quelle qu'en soit la cause. Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leur risque et péril.

Article 5 : Obligations légales de l'exposant

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité) et devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrits les assurances utiles. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale.

Article 6 : Tarif des réservations

5.00 euros l'emplacement de 2.50 mètres.
6.00 euros le jour même sous réserves de disponibilités

Renseignements :

JOUFFROY Delphine 06.95.90.20.40

Retour des dossiers d'inscription à :

JOUFFROY Delphine
2 Route de Grandfontaine
25410 VELESMES ESSARTS